

**SALON MINIATURE BURBURE**  
**3 au 4 septembre 2022**  
**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**A retourner avant le 1 juillet 2022**  
**Au 61 rue d'hurionville 62151 BURBURE**

NOM :

PRÉNOM :

Professionnel ou particulier :

Adresse complète :

Mail :

Numéro de téléphone :

Nombre de tables (1,2\*0,8) :

Tarifs table 2,5 euros pour vendeurs :

Règlement (A L'ordre de MINI TP BURBURE): chèque ou espèce

Nombre de personnes présentes :

Thème exposant :

Avez-vous besoin de prise électrique : oui ou non (les exposants devront ramener les rallonges nécessaires)

**Chèque de caution de 20 euros pour réservation.**

**RESTAURATION**

SAMEDI : pot de l'amitié le samedi midi avec petit apéro dînatoire

DIMANCHE : petit pain jambon, pâté, fromage

Contacts pour plus d'information :

M GRAUX Michel : 0620570429 Email : [michelgraux62151@laposte.net](mailto:michelgraux62151@laposte.net)

M MAJCHRZAK Pierre henri : 0618974257 Email :

majchrzak.pierrehenri@gmail.com

**PS : Aucune réservation ne sera prise en compte sans règlement.**

# LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers modélistes,

L'association mini TP burbure vous invite au salon de la miniature 2022.  
Toutes les disciplines sont représentés (camions, travaux publics, cirque, télécommandés, bateaux, militaire etc...)

Celle-ci se déroulera :  
Salle polyvalente  
Rue des écoles  
62151 BURBURE

Je vous invite à remplir ce bulletin d'inscription avant le 1 juillet afin de bien d'organiser le salon.

En espérant compter sur votre présence, veuillez recevoir l'expression de mes sincères salutations.

Le président organisateur,  
GRAUX MICHEL

# REGLEMENT DU SALON 2022

- Durée de l'exposition samedi 3: 13h 18h et dimanche 4 : 10h 17h.
- L'exposition est ouverte au grand public.
- Les exposants devront respecter les locaux mise à leur disposition et rendre les lieux tels qu'il est on eu.
- Les installations des stands devront être fini avant l'ouverture du salon.
- Étant donné le but de cette exposition, l'exposition gratuite est accordée à toute personne membres ou non de l'association et dont les exposés permettent de garder le caractère de l'exposition.
- L'exposant est tenu de définir la nature et le nombre de dioramas exposés et de surveiller son emplacement.
- L'exposant s'engage à laisser son stand installé pendant toute la durée de l'exposition.
- Les modèles resteront sous l'entière responsabilités de l'exposant.
- Les organisateurs ne seront pas responsable des vols, des accidents ou dégradation tout au long de l'exposition.
- Le transport des éléments se font par les exposants.
- Date limite d'inscription le 1 juillet 2022.